

Règlement Intérieur

Année scolaire 2016-2017

- Au restaurant scolaire, le repas est un moment de détente et de partage. Un comportement correct est exigé.
- Les entrées en classe se font en rang et en silence.
- Le règlement intérieur s'applique lors des sorties scolaires. En cas de manquement à ce règlement, l'enfant est privé de la sortie suivante.

Retards

- Un enfant en retard de 10 minutes doit retirer un billet d'entrée au secrétariat.
- Au cinquième billet de retard, l'enfant n'est pas admis en classe et attend la prochaine rentrée : 10h15 après la récréation.

Sanctions

Aucun abus n'est accepté, en particulier :

- Les insolences ou insultes envers les enfants ou les adultes.
- La violence verbale ou physique.
- Les crachats par terre ou sur les autres.
- La détérioration volontaire du matériel.
- Le vol.

Le non respect du règlement entraîne une sanction.

Un conseil d'éducation peut être souhaité.

La restauration scolaire, la garderie, l'étude sont des services proposés aux familles. Les enfants qui ne respectent pas le règlement pendant ces temps peuvent en être exclus.

Accueil et horaires :

- Maternelle accueil à partir de 8h15
8h25 à 11h25
13h15 à 16h15
- Elémentaire
8h25 à 11h30
13h15 à 16h25

Une heure supplémentaire est effectuée en élémentaire pour assurer le caractère propre.

- Les enfants sont accueillis à l'école 15 minutes avant le début des cours le matin. Pour des raisons de sécurité, un enfant qui arrive avant ces horaires se rend à la garderie. Il ne peut rester seul sur la cour.
- Tout élève de maternelle présent à l'école à 16h30 est confié au personnel de la garderie. Même consigne à 16h45 pour les élèves des classes élémentaires qui eux se rendent à l'étude.
- Les élèves qui quittent seuls l'école fournissent une autorisation écrite de leurs parents. Cette autorisation est à renouveler chaque année scolaire.
- Les enfants de maternelle sont conduits et repris dans leur classe le matin et le soir.
- Les parents ne sont pas autorisés à séjourner sur la cour. Ils respectent les limites qui leur sont assignées. Ils déposent leurs enfants à la grille d'entrée « Impasse des Tanneurs » (portail vert) et dans les classes pour les maternelles. En aucun cas ils n'ont accès à la classe, sauf pour rendez-vous avec l'enseignant.

- Les élèves des classes élémentaires ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux des maternelles même accompagnés de leurs parents.
- Dès 8h35, l'entrée « Impasse des Tanneurs » est fermée, les retardataires devront entrer à l'école par la rue François Le Camus et prendre un billet de retard.
- Après le déjeuner, les externes ont accès à la cour de récréation à partir de 13h00. (entrée impasse des Tanneurs)

Absences

- Toute absence est signalée par les parents avant 9h00. A la demande des parents le travail de l'enfant est déposé à 16h30, à l'accueil.
- Les dates des congés scolaires doivent être respectées. Les parents prennent sous leur entière responsabilité des vacances ne correspondant pas au calendrier. Aucun travail ne sera préparé.

Tenue-Hygiène-Santé

- Les enfants portent une tenue correcte, confortable et adaptée aux différentes activités de la journée. Les tenues trop légères ne sont pas autorisées (dos nus , vêtements trop courts ou échancrés, les vêtements troués, attention aux inscriptions sur les vêtements ...).
- La casquette est un accessoire pour se protéger du soleil. Les enfants la retirent dans les lieux couverts et pour parler à un adulte.
- **Les cheveux sont attachés, le visage est dégagé . Les coiffures sont simples (pas de crêtes, pas de mèches, pas de motifs dans la coupe)**. Les ongles sont courts et propres.
- Le maquillage, le vernis à ongles, les « tatouages », les boucles d'oreilles pendantes sont interdits. La boucle d'oreille est interdite pour les garçons.

- Pour des raisons de sécurité, les enfants sont bien chaussés (pas de tongs, de sabots, chaussures à talons et/ou pointues).
- La loi scolaire interdit de donner des médicaments aux enfants sauf dérogation en accord avec le médecin scolaire. Les enfants souffrants restent à la maison.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement et aux abords du portail.

Attention : Pour des raisons de sécurité, les automobilistes doivent impérativement respecter les interdictions de stationnement devant le portail. L'établissement peut faire appel à la police en cas d'infraction.

Comportement

- Les enfants respectent tous les membres de la communauté éducative, leurs camarades, les locaux, le matériel.
- Les objets dangereux, électroniques et de valeur sont interdits. Non aux téléphones portables.
- Les enfants apportent balles, ballons en mousse, élastiques, cordes à sauter, petits jeux. Uniquement du CP au CM2.
- En cas de conflits, les enfants et les parents ne font pas justice eux-mêmes, ils demandent l'arbitrage du professeur.
- Les récréations sont un temps de détente. Les enfants jouent calmement dans les lieux autorisés.
- Il est interdit de jouer dans les toilettes, de les dégrader, de gaspiller le papier et l'eau.
- Il est formellement interdit de circuler dans les escaliers ou dans les couloirs pendant les récréations et la pause méridienne.

